

RÉSUMÉ FINAL DE L'ÉVALUATION DE L'UNITÉ :

Institut de Droit Privé (IDP)

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Toulouse 1 Capitole - UT1

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Présidente par
intérim

Au nom du comité d'experts² :

Vincent Egéa, Président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président". (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Les données chiffrées présentées dans le tableau de ce document sont extraites des fichiers déposés par la tutelle dépositrice au nom de l'unité.

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ

Nom de l'unité :	Institut de Droit Privé
Acronyme de l'unité :	IDP
Label et N° actuels :	EA 1920
ID RNSR :	199513633V
Type de demande :	Renouvellement à l'identique
Nom du directeur (2019-2020) :	M ^{me} Catherine GINESTET
Nom du porteur de projet (2021-2025) :	M ^{me} Catherine GINESTET
Nombre d'équipes et /ou de thèmes du projet :	

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président :	M. Vincent EGÉA, Aix-Marseille Université
Experts :	M ^{me} Gwendoline BOCCARD, Aix-Marseille Université (CNU) M ^{me} Marion DEL SOL, Université Rennes 1 M ^{me} Catherine MARIE, La Rochelle Université M. Gilles RAOUL-CORMEIL, Université de Bretagne Occidentale

REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

M^{me} Vincente FORTIER

REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ

M. Jean-Paul DECAMPS, Université Toulouse I Capitole

INTRODUCTION

HISTORIQUE, LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE ET ÉCOSYSTEME DE RECHERCHE

L'équipe d'accueil EA 1920 est née en 1991 du regroupement de trois entités : le Centre de droit médical (jeune équipe), le Centre de droit de la famille (dirigé par C. NEIRINCK) et le Centre de droit des obligations (dirigé par L. ROZÈS). Elle a été habilitée comme équipe d'accueil en 1995. Elle a pris la dénomination d'Institut de Droit Privé en 2010. La direction de cette unité de recherche a été assurée par Jérôme JULIEN de janvier 2011 à décembre 2013, puis par M. Marc NICOD de janv. 2014 à janv. 2019 (avec M. Jérôme JULIEN comme directeur-adjoint). Aujourd'hui la directrice est M^{me} Catherine GINESTET (févr. 2019), avec M. Marc NICOD comme directeur-adjoint (avril 2019).

L'unité est située au deuxième étage du bâtiment principal de l'Université (Arsenal), comportant un secrétariat (AR 230), une salle de réunion et une salle de travail comprenant les ressources documentaires et informatiques (AR 226). Devant l'accroissement du nombre de ses chercheurs, une salle supplémentaire a été obtenue au premier étage du même bâtiment pour regrouper la documentation relative au droit du travail et des activités professionnelles (AR 148).

L'IDP participe aux activités de l'Institut Fédératif de Recherche « Mutation des normes juridiques » (Label FED/Habilitation DS7/ n°4103) qui constitue un appui à la structuration de la recherche transversale des laboratoires qui y sont associés et à la valorisation de la recherche. D'abord, ce partenariat permet à l'IDP de s'associer à d'autres laboratoires de l'établissement en vue de manifestations scientifiques pluridisciplinaires. Ensuite, des chercheurs de l'IDP participent aux activités propres de l'IFR. Enfin, l'IDP a recours à l'IFR pour la publication des actes de colloques et de journées d'étude.

L'IDP et plus particulièrement les membres de l'axe Travail et activités professionnelles, participent aussi aux travaux et conférences de l'Institute for Advanced Study in Toulouse (IAST) de la Toulouse School of economics (TSE).

Certains chercheurs sont associés à des projets du site toulousain. Ainsi, l'unité de recherche participe à un projet interdisciplinaire de l'Université Fédérale Midi-Pyrénées, mené sous la direction d'une professeure en Psychologie de l'enfant (UMR LISST-CERS, UT2J). Ce projet « Bébés et Enfance en Contexte » (BECO) a été approuvé par l>IDEX en 2016 et regroupe huit unités de recherche. La collaboration des membres de l'IDP a pris plusieurs formes : journée d'étude, séminaire, groupes de travail thématique, participation à la préparation de la constitution d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) et à l'audition qui a suivie à l'automne 2017.

DIRECTION DE L'UNITÉ

Directrice : M^{me} Catherine GINESTET

Directeur-adjoint : M. Marc NICOD

NOMENCLATURE HCÉRES

SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

SHS2_1 Droit

THÉMATIQUES

L'Institut de droit privé est une unité de recherche en droit privé à vocation généraliste, dont l'ancrage thématique se concentre sur la personne et ses diverses activités. Une répartition par axe thématique, voire par branche du droit, a été adoptée :

- Axe Personnes - Famille
- Axe Biens - Patrimoine
- Axe Contrat - Responsabilité
- Axe Travail - Activités Professionnelles
- Axe Justice - Procédures

Chaque axe est placé sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur de l'unité, habilité à diriger les recherches.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ

Institut de Droit Privé (IDP)		
Personnels en activité	Nombre au 30/06/2019	Nombre au 01/01/2021
Professeurs et assimilés	12	12
Maîtres de conférences et assimilés	26	25
Directeurs de recherche et assimilés	0	0
Chargés de recherche et assimilés	0	0
Conservateurs, cadres scientifiques EPIC, fondations, industries...	0	0
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur	0	0
ITA-BIATSS, autres personnels cadre et non cadre EPIC...	0	0
Sous-total personnels permanents en activité	38	37
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres	2	
Chercheurs non titulaires, émérites et autres (excepté doctorants)	0	
Doctorants	72	
Autres personnels non titulaires	1	
Sous-total personnels non titulaires, émérites et autres	75	
Total personnels	113	37

AVIS GLOBAL SUR L'UNITÉ

Les cinq axes de recherche de l'IDP nourrissent une activité de recherche qui se distingue par son très bon niveau, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. La structure excelle dans une approche classique et individuelle de la recherche et a tenté, sur la période de référence et en tenant compte des recommandations de la précédente évaluation, de s'adapter parallèlement aux formats contemporains de la recherche juridique (internationalisation, appel à subvention, projets collectifs...). Le même constat se vérifie pour les efforts de valorisation de la recherche mis en place par l'IDP.

S'agissant de la gouvernance, les organes et leurs rôles respectifs sont bien déterminés. L'organisation en axes thématiques a fourni une louable souplesse, même si la répartition des initiatives et des tâches n'apparaît pas toujours clairement entre l'échelon de l'Unité et celui des différents axes ; et que l'absence de règles formelles quant à la répartition budgétaire, aujourd'hui gage de souplesse, risque un jour de constituer une source de difficultés.

Le rattachement des différents enseignants-chercheurs aux multiples axes est dans l'ensemble parfaitement cohérent, mais au sein de quelques axes, la production scientifique de certains enseignants-chercheurs, voire leur profil scientifique, ne correspondent pas à l'intitulé et à l'objet de l'axe thématique choisi.

La répartition de l'activité de publication n'est pas homogène entre les différents enseignants-chercheurs de l'unité de recherche.

Le comité d'experts a particulièrement apprécié la très forte implication de l'IDP dans la formation par la recherche, ainsi que l'attention constante portée à la réussite des doctorants et l'acquisition de la méthodologie de la recherche. Ces efforts ne sont cependant pas supportés par l'ensemble des membres de l'Unité. Par ailleurs, davantage de HDR pourraient être soutenues.

Le projet présenté, qui consiste à poursuivre les perspectives déjà mises en place, devrait pouvoir être parfaitement réalisable, en s'appuyant sur l'excellence et l'expérience qui caractérisent l'unité, même si la méthodologie des deux thématiques de recherche évoquées (modes alternatifs de règlement des différends / intelligence artificielle) n'apparaît pas assez élaborée. Ceci suppose une répartition équilibrée des efforts fournis par les différents enseignants-chercheurs et leur implication dans les objectifs fixés (internationalisation, formation par la recherche, transversalité et liens avec d'autres laboratoires).

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

